

GAZIFÈRE INC.
FERMETURE DES LIVRES
SUIVI DES PROJETS
RENFORCEMENT CHEMIN PINK
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2013

	Selon les données réelles en date du <u>12/31/2013</u>	Selon la demande d'autorisation préalable (R-3722-2010) <u>D-2010-063</u>	<u>Écart</u>
--	--	---	--------------

Additions de clients cumulatives:			
Secteur résidentiel	1,014	1,388	(374)
Secteur commercial	20	36	(16)
Secteur industriel	1	-	1

Volumes annuels (m³):			
Secteur résidentiel			
au 31 décembre 2011	392,000	450,000	(58,000)
au 31 décembre 2012	1,124,000	1,362,000	(238,000)
au 31 décembre 2013	1,309,500	2,300,000	(990,500)
Secteur commercial			
au 31 décembre 2011	124,600	83,550	41,050
au 31 décembre 2012	276,700	250,650	26,050
au 31 décembre 2013	309,200	417,750	(108,550)
Secteur industriel			
au 31 décembre 2011	139,437	-	139,437
au 31 décembre 2012	1,019,877	-	1,019,877
au 31 décembre 2013	577,423	-	577,423

Investissements:			
Frais de conduites			
Renforcement	2,335,399	1,871,300	464,099 (1)
Distribution	1,607,155	2,403,071	(795,916) (2)
	3,942,554	4,274,371	(331,817)
Frais de poste de mesurage - renforcement	39,004	65,000	(25,996) (3)
Frais de compteurs			
Résidentiel	126,132	144,352	(18,220)
Commercial et industriel	10,249	20,412	(10,163)
Total	136,381	164,764	(28,383) (4)
Frais de branchements			
Résidentiel	1,512,080	1,586,484	(74,404)
Commercial et industriel	35,657	65,376	(29,719)
Total	1,547,737	1,651,860	(104,123) (4)
Total des investissements	5,665,676	6,155,995	(490,319)

Sommaire des résultats des analyses:			
Valeur actuelle nette (VAN)	1,934,880 (5)	2,236,718	
Taux de rendement interne (TRI) après impôts	7.98% (5)	8.13%	

Date de mise en gaz	1er juin 2011	1er novembre 2010
----------------------------	---------------	-------------------

- Notes: (1) L'augmentation est due principalement à la quantité de roc présente lors de la construction qui a été approximativement 30% plus élevée que prévue initialement. L'augmentation des coûts est associée à l'accroissement des travaux d'excavation, de l'utilisation d'équipements lourds et des frais de main-d'oeuvre.
- (2) Écart dû au moins grand nombre de kilomètres de conduites nécessaire afin de desservir les additions de clients qui se sont également avérées moins élevées que prévues.
- (3) Le montant prévu pour la station lors de la demande d'autorisation préalable était surévalué.
- (4) Écart dû aux additions de clients moins élevées que prévues
- (5) Voir GI-7, document 1.1, page 1 de 1, lignes 22 et 24.